

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 3 : 1917) du

## **VENDREDI 23 FÉVRIER 1917**

L'arrêté publié samedi 17 février 1917, qui ordonne la fermeture des établissements d'instruction, ne fixe pas de date d'exécution. Un certain nombre de collèges libres avaient continué leurs cours. La police allemande est intervenue : il a fallu fermer. Des démarches tentées auprès de M. von Sandt, chef de l'administration civile, sont demeurées vaines. Les provisions de charbon qui demeurent dans les caves des écoles et collèges doivent être vendues aux administrations communales.

Le collège échevinal de Bruxelles a adressé à l'autorité allemande, au nom des intérêts de l'enseignement officiel et libre, une lettre faisant valoir que 30.000 enfants sont actuellement instruits, chauffés et nourris dans les écoles primaires et qu'il serait lamentable de les mettre sur le pavé, en plein hiver. Cette démarche aura-t-elle quelque effet ? Le collège échevinal lui-même n'y compte guère. En attendant, ses écoles primaires tiennent bon, elles demeurent ouvertes (1).

Les chefs et professeurs d'établissements d'instruction s'efforcent de réduire autant que

possible le dommage causé aux études par la fermeture : les élèves sont convoqués à certains cours, les plus indispensables, dans des locaux de fortune – appartements privés, garages, salles d'atelier, salles d'audition musicale – mis à leur disposition par des sociétés financières ou commerciales, des industriels, des particuliers (2). Dans quelques collèges libres on donne rendez-vous aux élèves de certaines classes à certains jours et certaines heures, dans les locaux-mêmes de l'établissement (3), mais ils doivent en y allant éviter de laisser voir calepins ou livres, et ils entrent par des portes plus ou moins dérobées. Les enfants sont donc maintenant obligés d'aller à l'école en se cachant, comme s'ils commettaient une faute ! « *Kultur* » ...

(1) Les écoles primaires de la Ville de Bruxelles durent fermer peu de jours après. Voir 1<sup>er</sup> mars.

(2) Cet arrangement ne fut pas du goût de l'autorité allemande. Voir 1<sup>er</sup> mars.

(3) Cet « *abus* » donna lieu à des descentes de la police allemande et fut interdit ; voir 1<sup>er</sup> mars.

17 février 1917 :

<http://www.idesetautres.be/upload/19170217%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>